

Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la Grande Couronne

Le Centre de Gestion de la
Seine-et-Marne

Le Centre de Gestion de l'Yonne

Et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (centre organisateur)

co-organisent

LE CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^E CLASSE SESSION 2025

Filière culturelle – catégorie C

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 24 septembre au mercredi 30 octobre 2024	Jeudi 7 novembre 2024	Jeudi 20 mars 2025 Au CIG Petite Couronne et dans un lieu précisé ultérieurement	À compter du Lundi 16 juin 2025 Au CIG Petite Couronne et dans un lieu précisé ultérieurement

- Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 7 novembre 2024, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves orales d'admission.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves pour les candidats en situation de handicap, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **jeudi 6 février 2025**.

Contact : concours@cig929394.fr

Nombre de postes ouverts fixé à 70 répartis comme suit :

Externe	36
Interne	21
Troisième concours	13
Total	70

Conditions d'inscription

Le concours externe sur épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national de la certification professionnelle (niveau BEP/CAP/brevet) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique d'état, territoriale ou hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, dont 2 années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiants, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.